















PÊCHE ÉLECTRIQUE : POURQUOI IL FAUT L'INTERDIRE

JANVIER 2018

PÊCHE ÉLECTRIQUE : POURQUOI IL FAUT L'INTERDIRE

L'Europe doit se prononcer sur un cas "Frankenstein", un problème qu'elle a créé de toutes pièces : la pêche électrique. Cette méthode de pêche, interdite dans la plupart des pays de pêche du monde, y compris en Chine, était également interdite en Europe jusqu'à ce que la Commission européenne et le Conseil ne décident de manière injustifiée de l'autoriser à partir de fin 2006. Cette décision a été prise à l'encontre des avis scientifiques, dans le seul but de satisfaire un groupe d'intérêt sectoriel : la flotte néerlandaise de chalutiers à perche industriels. L'utilisation de l'électricité dans la nature a de graves conséquences environnementales et socio-économiques : non seulement le fond marin est impacté par d'énormes filets industriels, mais toute la vie marine est également électrocutée.

L'Europe doit résoudre les problèmes qu'elle s'est créés. La survie du secteur de la pêche artisanale exige que l'Europe interdise définitivement cette technique de pêche destructrice.

La pêche électrique est un artifice technologique qui permet de diminuer de moitié la consommation de carburant et donc de maintenir à flot des unités de pêche autrement exsangues. Sous couvert de "pêche expérimentale", une flotte entière aux Pays-Bas a été convertie à une méthode de pêche pourtant interdite en Europe (et ailleurs dans le monde). Plusieurs millions d'euros d'argent public ont été alloués à l'équipement des navires néerlandais en chaluts électriques, avec la complicité des pouvoirs publics.

La réduction des coûts dans une situation de surexploitation chronique est un argument séduisant pour convaincre les pêcheurs européens d'équiper leurs navires d'électrodes. Malheureusement, cette méthode de pêche est si efficace qu'elle promet surtout un épuisement accéléré des ressources marines et la ruine à moyen terme du secteur de la pêche.

Accepter la pêche électrique est un aveu d'échec : c'est reconnaître qu'il n'y a plus assez de poissons pour que les pêcheurs remplissent leurs filets sans recourir à une technologie de plus en plus sophistiquée et performante. Il est urgent de comprendre le risque associé au chant des sirènes des industriels et de refuser la désertification de l'océan, la disparition de la pêche artisanale et l'effondrement d'un secteur économique entier.

Il nous faut trouver des alternatives aux chaluts à perche "conventionnels", mais cellesci ne doivent pas menacer des écosystèmes entiers ni la survie de nombreuses personnes pour le profit de quelques autres.



Chalut électrique en Mer du Nord avant sa mise à l'eau.

10 CHOSES À SAVOIR SUR LA PÈCHE ÉLECTRIQUE

1 Une pêche interdite pour de bonnes raisons...

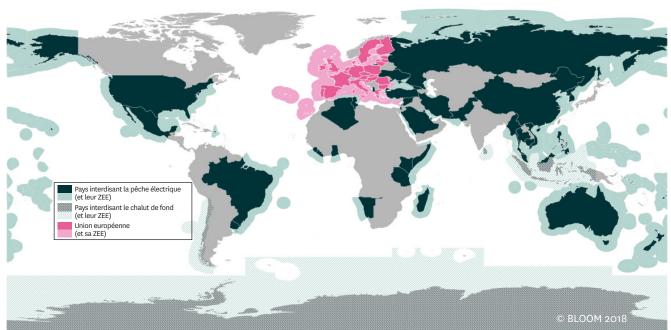
La pêche électrique est interdite en Europe depuis 1998 au même titre que d'autres méthodes de pêche destructrices "comprenant l'utilisation d'explosifs, de poisons, de substances soporifiques", pour la "conservation des ressources de pêche par le biais de [la] protection des juvéniles [...]".

La Chine, qui l'a testée dans les années 90, l'a interdite depuis 2000° en raison des effets néfastes graves qu'elle avait provoqués sur la biodiversité. Hong Kong l'avait quant à elle déjà interdite en 1999 en raison de ses effets délétères : "La pêche électrique endommage et tue même la plupart des poissons, y compris les alevins et d'autres formes de vie marine. De telles

méthodes de pêche ont un effet délétère à long terme sur les ressources halieutiques et l'écosystème marin".

Au Vietnam, cette technique est décrite (au même titre que la pêche au poison) comme un "acte d'extermination de la ressource, de destruction écologique et de pollution des habitats marins" et y est interdite depuis 1996.7

Le Brésil, les États-Unis et l'Uruguay l'ont également interdite pour "empêcher la dégradation de l'habitat". La liste des pays ayant interdit cette technique destructrice est longue, comme en témoigne la carte ci-dessous.



Carte du monde montrant les zones où la pêche électrique est interdite (en vert) et l'Europe (en rose), qui s'apprête à l'autoriser à échelle industrielle.

- 1 Règlement (CE) N° 850/98.
- 2 Article 30 de la loi sur la pêche de la République Populaire de Chine du 20 janvier 1986, amendée le 31 octobre 2000. Disponible à : http://www.npc.gov.cn/englishnpc/Law/2007-12/12/content_1383934.htm.
- 3 Yu (2007) The rise and fall of electrical beam trawling for shrimp in the East China Sea: technology, fishery, and conservation implications. ICES Journal of Marine Science, 64(8): 1592–1597
- 4 Fisheries Protection (Specification of Apparatus) Notice, Cap. 171B, regulation 4A. Disponible à : www.elegislation.gov.hk/hk/cap171Blen?po=1&p1=1.
- 5 Legislative Council brief, fisheries protection ordinance (Chapter 171). Disponible à : www.legco.gov.hk/yr98-99/english/bc/bill_04/general/04_brf.pdf.
- 6 Directive N°1/1998/CT-TTg of January 2, 1998 to strictly ban the use of explosives, electric impulses and toxics to exploit aquatic resources. Disponible à: http://extwpr-
- legs1.fao.org/docs/pdf/vie14284.pdf.
- 7 Brzeski (1996) Shocking fishing. Disponible à : www. icsf.net/images/samudra/pdf/english/issue_15/149_ arto1.pdf
- 8 Nations unies (2006) Oceans and the Law of the Sea. A/61/154. Disponible à : www.un.org/depts/los/general_assembly/documents/impact_of_fishing.pdf.

2 ...mais autorisée pour de mauvaises

Malgré la destructivité avérée de la pêche électrique et contre l'avis scientifique du Comité scientifique, technique et économique des pêches (CSTEP),⁹ la Commission européenne et le Conseil de l'Union ont autorisé l'octroi de dérogations permettant du courant électrique dans le sud de la Mer du Nord depuis fin 2006. ¹⁰ En 2013, le Règlement de 1998 a été amendé pour inscrire le principe des dérogations dans la loi, permettant ainsi aux États membres d'équiper d'électrodes jusqu'à 5% de leur flotte de chaluts à perche, ¹¹ mais la Commission et le Conseil ont autorisé des licences supplémentaires au-delà du cadre de loi (voir point 8). ¹²

La Commission a ainsi cédé au lobbying des industriels néerlandais dont la flotte de chalutiers était au bord de la faillite après la hausse du fioul en 2007. Le modèle économique du chalut à perche est en effet extrêmement vulnérable en raison de sa dépendance structurelle au pétrole. Au lieu de remettre en question une méthode de pêche fatalement condamnée à cause d'un impact environnemental inacceptable et d'une consommation de carburant excessive, les Néerlandais se sont entêtés dans la voie

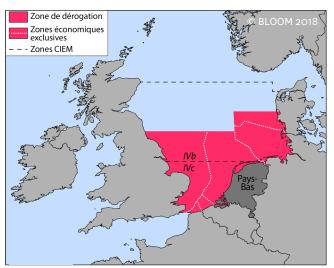
des méthodes de pêche à fort impact pour maintenir leur rentabilité au lieu de se convertir vers des engins plus durables.

→ Les industriels néerlandais veulent aujourd'hui que la pêche électrique soit considérée comme une méthode de pêche "conventionnelle" de façon à ce qu'elle soit autorisée largement, sans dépendre d'autorisations spéciales.

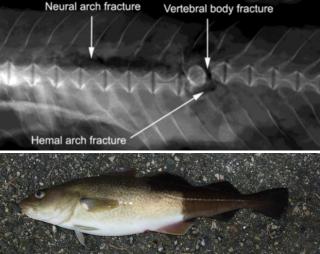
② Des impacts violents sur la ressource

Le courant électrique utilisé, un courant "impulsionnel bipolaire", est identique à celui des Tasers® (arme qui envoie des décharges électriques). ¹⁴ Ce type de courant provoque des **convul**sions incontrôlées si violentes que 50 à 70% des cabillauds de grands taille présentent une fracture de la colonne vertébrale et des hémorragies internes à la suite de la décharge. ¹⁵

L'électricité peut également affaiblir le système immunitaire des vers et des crevettes grises et augmenter leur sensibilité aux pathogènes. ¹⁶ Il ne s'agit que de la partie visible de l'iceberg car les effets du courant électrique sur les œufs, la croissance des juvéniles, la reproduction des poissons, le plancton ou les espèces électro-sensibles comme les raies et les requins ne sont pas quantifiés par une recherche scientifique indépendante.



Zone de Mer du Nord concernées par les dérogations accordées par la Commission européenne.



Haut : radioscopie montrant un dos de cabillaud fracturé sous l'effet d'un champ électrique. Bas : syndrome de la "queue noire" indiquant une fracture de la colonne vertébrale (source : de Haan 2011)

- 9 CSTEP (2006) 23rd report of the Scientific, Technical and Economic Committee for Fisheries (second plenary meeting), Barza d'Ispra, 6-10 novembre 2006. Commission Staff Working Paper. 99 p. Sa conclusion était qu''il y avait un certain nombre de questions qui [devaient] être résolues avant que la moindre dérogation ne puisse être accordée". Ces questions concernaient "l'effet inconnu de la pêche électrique sur les espèces non ciblées et ses impacts potentiels sur les vertébrés et invertébrés".
- 10 Règlement (CE) N° 41/2007.
- 11 Règlement (CE) N° 850/98 amendé par le Règlement

- (UE) Nº 227/2013.
- 12 Kraan et al. (2015) Perceptions of European stakeholders of pulse fishing. Report number Co98/15, IMARES Wageningen UR, IJmuiden (The Netherlands). 44 p.
- 13 Haasnoot *et al.* (2016) Fishing gear transitions: lessons from the Dutch flatfish pulse trawl. ICES Journal of Marine Science, 73(4):1235-1243.
- **14** Dermengiu *et al.* (2008) Electroshock weapons: physiologic and pathologic effects literature review. Romanian Journal of Legal Medicine 16(3): 187–193.
- 15 de Haan et lpha l. (2011) The effect of electric pulse stimu-
- lation to juvenile cod and cod of commercial landing size. IMARES Report C141/11. IMARES, Institute for Marine Resources & Ecosystem Studies. Disponible à: www.wur.nl/en/Publication-details.htm?publicationId=publicationway-343137383633.
- 16 Soaetaert et al. (2015) Determining the safety range of electrical pulses for two benthic invertebrates: brown shrimp (*Crangon crangon* L.) and ragworm (*Alitta virens* S.) ICES Journal of Marine Science, 72(3): 973-980.

4 Des conséquences funestes pour les écosystèmes

La recherche conduite jusqu'à présent par les Néerlandais a essentiellement porté sur la performance économique des navires, mais la pêche électrique pose un problème systémique d'une gravité sans précédent : son hyper efficacité vide l'océan de façon inexorable. Les pêcheurs artisans et récréatifs dénoncent sans détours une méthode de pêche qui transforme les eaux européennes en "cimetière" et en "décharge".

La pêche électrique allège l'impact sur les habitats comparé aux chaluts à perche "conventionnels", mais a toujours un impact négatif sur les habitats et êtres vivants. Sommer le législateur de choisir entre pêche électrique et chalut à perche est le condamner à opter pour la peste ou le choléra: d'un côté, les chaluts à perche dont l'impact sur les habitats est inacceptable et contraire à tous les objectifs de durabilité européens. De l'autre, la pêche électrique qui détruit à grande échelle l'environnement marin par le déploiement d'engins traînants industriels qui génèrent en outre la désertification de l'océan. Les chaluts, qu'ils soient électriques ou à perche, ne sont ni l'un ni l'autre des options viables et acceptables pour l'Europe.

De plus, la pêche électrique n'est pas du tout sélective. Pour 100kg pêchés, 50-70kg sont rejetés en mer (dont des plies, des soles et des limandes). 19, 20 En comparaison, les fileyeurs ne rejettent eux que 6kg de poissons pour 100kg pêchés. 21 Par ailleurs, Les taux de survie mesurés pour plusieurs espèces rejetées sont très faibles, en particulier pour les juvéniles : 15% pour les plies, 29% pour les soles et 16% pour les limandes. 22

Une menace accrue pour les pêcheurs artisans

Les chaluts électriques étant plus légers que les chaluts conventionnels, ils peuvent opérer dans des zones qui leur étaient jusqu'ici inaccessibles, plus proches des côtes. Or ces espaces sont souvent des zones de reproduction ou de nourricerie pour de nombreuses espèces marines. Seule une pêcherie artisanale peu impactante s'y déployait, mais ce n'est plus

le cas. Cette compétition déloyale et démesurée est préoccupante car elle signe le glas de la pêche artisanale.

O Des conséquences déjà dramatiques pour les pêcheurs de Manche et de Mer du Nord

Les pêcheurs français, exsangues, sont obligés de reporter leur effort de pêche en Manche pour éviter la cessation d'activité. Ils dénoncent une méthode de pêche irresponsable aux conséquences dangereuses pour l'ensemble de l'écosystème et l'équilibre économique du secteur. Les pêcheurs britanniques corroborent ces observations : pour eux, "aller au-delà de la ligne des 12 milles nautiques est une perte de temps. C'est un désert". Même son de cloche chez les pêcheurs belges et néerlandais : la pêche électrique menace leur viabilité économique à très court terme.²³

7 Des licences illégales

Le cadre réglementaire actuel permet d'équiper au maximum 5% des flottes de chalut à perche de chaque État membre. Si les Pays-Bas respectaient ce seuil légal, ils disposeraient de 15 licences de chalut électrique et non 84, comme l'indique le registre des flottes européennes. Selon les chercheurs néerlandais, il ne resterait plus à l'heure actuelle que huit chaluts à perche pêchant la sole sans électricité aux Pays-Bas.²⁴

→ En octobre 2017, BLOOM a porté plainte contre les Pays-Bas auprès de la Commission européenne pour allocations illégales et injustifiées de dérogations. La Commission n'a pas encore répondu à cette plainte.



Gros plan sur le câblage d'un chalut équipé d'électrodes.

- 17 Un résumé de leur ressenti est disponible à : http://bloomassociation.org/nos-actions/nos-themes/peche-electrique/impact-sur-les-pecheurs.
- 18 Les chaluts électriques restent des chaluts de fond : ils sont traînés le long du fond et impactent les habitats marins. De fait, les données montrent que la partie avant du chalut pénètre les six premiers centimètres du sédiment. Voir Baarseen et al. (2015) Verkenning economische impact aanlandplicht op Nederlandse kottervloot. Flynth & LEI Wageningen UR. 69 p.
- 19 Cappell *et al.* (2016) MSC sustainable fisheries certification Off-site surveillance visit CVO pulse sole and plaice fishery Public comment draft report.
- 20 Baarseen et αl. (2015) Op. cit.
- 21 Kelleher (2005) Discards in the world's marine fisheries: an update. FAO, Rome (Italie).
- 22 van der Reijden et al. (2017) Survival of undersized plaice (Pleuronectes platessa), sole (Solea solea), and dab (Limanda limanda) in North Sea pulse-trawl fisheries. ICES Journal of Marine Science, 74(6): 1672-1680.
- Voir également cette vidéo tournée à bord du F/V TX-19: www. facebook.com/frank.wezelman/videos/1435434289877260.
- 23 Plateforme LIFE (2017) Testimonies about the development of fisheries catches in the southern North Sea. Disponible à : http://lifeplatform.eu/wp-content/uploads/2017/09/Testimonies.pdf.
- 18 Quirijns et al. (2015) Flatfish pulse fishing: research results and knowledge gaps II. IMARES Report Cog1/15. IMARES, Institute for Marine Resources & Ecosystem Studies. Disponible à: http://library.wur.nl/WebQuery/wurpubs/489531.

8 Une pêche faussement expérimentale

L'augmentation massive des dérogations qui eut lieu à partir de 2012 s'est faite au titre de l'expérimentation d'abord, 25 puis de la mise en place d'un "projet pilote". 26 En prétextant la recherche scientifique pour autoriser le déploiement d'une méthode de pêche destructrice contre l'avis des chercheurs, la Commission européenne se rend complice d'une pratique de pêche aussi questionnable que la chasse à la baleine.

En 2015, le Conseil international pour l'exploration de la mer (CIEM) tirait d'ailleurs la sonnette d'alarme : "l'octroi de 84 licences sous couvert de collecte de données scientifiques n'est pas en accord avec les avis précédents et une telle expansion n'est pas justifiée d'un point de vue scientifique. [...] Cela est très largement au-delà de la limite des 5% autorisée par le règlement actuel, ce qui revient, de fait, à autoriser une pêche commerciale sous couvert de recherche scientifique".²⁷

→ Au total, plus de 100 chalutiers électriques opèrent en Europe en 2017 : 84 aux Pays-Bas, 12 au Royaume-Uni, 10 en Allemagne et 2 en Belgique. La plupart des navires pratiquant la pêche électrique en Europe sont sous capitaux néerlandais.

Paramètres électriques incontrôlables, pratiques frauduleuses

Il est impossible en l'état actuel des choses de vérifier les paramètres électriques qui sont utilisés à bord des navires et les courants envoyés dans les fonds marins. Le CIEM estime que "le cadre réglementaire actuel est insuffisant pour empêcher l'introduction de systèmes potentiellement destructeurs". 28

En outre, plusieurs comportements frauduleux ont été relevés à bord de chalutiers électriques, par exemple l'utilisation de maillage inférieur à la taille réglementaire³⁹ ou la pêche illégale dans des zones fermées saisonnièrement.³⁰ La pêche électrique ne met pas que les écosystèmes sous tension: la situation est devenue explosive entre professionnels

européens et entre les pêcheurs et les autorités. À la suite de la découverte d'une infraction, trois inspecteurs ont même été trainés à l'eau dans les filets d'un chalutier électrique³¹ (les membres d'équipage ont été accusés de tentative d'homicide).³²

Une pêche destructrice et illégale... mais subventionnée!

Depuis août 2015, au minimum 5,7 millions d'euros de subventions publiques ont été alloués pour le développement de la flottille industrielle de pêche électrique aux Pays-Bas, dont 3,8 millions d'euros de fonds européens (soit 67% du total). 33 Ces subventions publiques ont été accordées au titre abusif de la "recherche", de "l'innovation" et des "meilleures pratiques". Il est crucial que les institutions européennes et les États membres cessent d'engager des fonds publics dans cette impasse écologique et sociale. La décision publique doit être en ligne avec les objectifs de la Politique commune de la pêche et doivent faire preuve de plus de vision, de courage et d'ambition pour l'avenir des pêches européennes.

→ Les Pays-Bas n'ont pas mis en ligne le fichier des subventions publiques allouées de 2007 à 2015 dans le cadre du "Fonds européen pour la pêche" (FEP), c'est pourquoi il est impossible de calculer le total des subventions accordées à la pêche électrique depuis la mise en place des dérogations.



Captures d'un chalutier électrique en Mer du Nord.

- 25 Article 43 du Règlement (CE) N° 850/1998.
- 26 Article 14 du Règlement (UE) N° 1380/2013.
- 27 CIEM (2015) Second interim report of the working group on electrical trawling (WGELECTRA). IJmuiden, the Netherlands, 10-12 November 2015 Copenhagen (Denmark): International Council for the Exploration of the Sea (ICES), 2015.
- 28 CIEM (2016) Advice 2016, Book 1. Request from France for updated advice on the ecosystem effects of pulse trawl.
- 29 Un chalutier hollandais suspecté de fraude arraison-
- né au large. Disponible à : www.lavoixdunord.fr/119637/ article/2017-02-16/un-chalutier-hollandais-suspecte-defraude-arraisonne-au-large.
- 30 Dutch firm and master fined with GBP 168,000 due to fisheries breaches. Disponible à : www.fis.com/fis/worldnews/worldnews.asp?monthyear=6-2017&day=13&id=92219&l=e&country=&special=&ndb=1&df=0.
- 31 Kotter brengt NVWA-inspecteurs in gevaar: bemanning aangehouden door politie. Disponible à : www.nvwa.nl/nieuws-en-media/nieuws/2017/08/30/kotter-
- brengt-nvwa-in specteur s-in-gevaar-bemanning-aange-houden-door-politie.
- 32 Eigenaar viskotter: Inspecteurs NVWA brachten zichzelf in gevaar. Disponible à : https://www.omroepzeeland.nl/nieuws/100516/Eigenaar-viskotter-Inspecteurs-NVWA-brachten-zichzelf-in-gevaar.
- 33 Données provenant du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) pour la période 2015-2020. Disponible à : www.rvo.nl/sites/default/files/2017/05/20170430_Openbaarmaking_EFMZV_2_v1.csv.

Une pêche en contradiction totale avec nos engagements internationaux...

Dans le cadre des Objectifs de développement durable adoptés par l'Assemblée générale des Nations unies en 2015, l'Europe s'est engagée, d'ici 2020, à "mettre un terme à la surpêche" et "aux pratiques de pêche destructrices" (ODD 14.4). Le développement de la pêche électrique et son financement public sont en totale contradiction avec ces objectifs.

... et nos objectifs réglementaires

Le règlement de base de la Politique commune de la pêche adopté en 2013^{**} fixe à l'Union l'objectif de restaurer les stocks halieutiques et de mettre fin à la surpêche d'ici 2020 au plus tard.

La Directive cadre "Stratégie pour le milieu marin" (2008/56/CE) dicte de "préserver les écosystèmes marins. Cette approche devrait prendre en compte les zones protégées et porter sur l'ensemble des activités humaines ayant un impact sur le milieu marin".

- * Nations unies (2015) Objectifs de développement durable Objectif 14: Conserver et exploiter de manière durable les océans. Disponible à : www.un.org/sustainabledevelopment/fr/oceans/.
- ** Règlement (UE) N° 1380/2013.

Une course technologique destructrice

L'électricité est également utilisée pour capturer les crevettes. Outre les Néerlandais, les Belges ont aussi montré un intérêt pour cette technique, mais ils utilisent un courant "unipolaire" (en opposition au courant "bipolaire" utilisé pour les poissons plats). Bien que les courants "unipolaires" soient moins néfastes, cette course à l'efficacité ne peut que résulter en une augmentation de l'effort de pêche et donc aggraver l'état du stock de crevettes grises, déjà surexploité.*

L'institut allemand *Thünen* considère que la pêche électrique à la crevette pourrait être une alternative viable, mais cette position est uniquement basée sur i) une réduction de la consommation de carburant ii) un impact moindre sur les habitats comparé au chalut conventionnel, ainsi que iii) une réduction potentielle des captures accessoires, ici encore comparé à l'un des engins de pêche ayant le plus d'impact : le chalut à perche. Ainsi, comme pour les études de l'institut néerlandais IMARES, les effets sur les écosystèmes et leurs conséquences sociales

- * CIEM (2014) Request from Germany and the Netherlands on the potential need for a management of brown shrimp (*Crangon crangon*) in the North Sea. ICES Advice 2014, Book 6 North Sea 6.2.3.4 Special request, Advice October 2014. 10 p.
- ** Leur position publique est disponible à : www. thuenen.de/en/of/projects/fisheries-and-survey-technology/pulse-trawl-for-shrimp-fishery.

ne sont pas pris en compte.*

La pêche électrique n'est pas "innovante", elle est destructrice! Elle mène à l'électrocution des poissons, à la désertification de l'océan et au déclin rapide de la pêche européenne.

Les dérogations sont injustifiées et majoritairement illégales. La pêche électrique est interdite en Europe depuis 1998 et doit le rester.

Stop à la pêche électrique en Europe!

POUR EN SAVOIR PLUS SUR LA PÊCHE ÉLECTRIQUE

